

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
 - Pages damaged/
Pages endommagées
 - Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
 - Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
 - Pages detached/
Pages détachées
 - Showthrough/
Transparence
 - Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
 - Continuous pagination/
Pagination continue
 - Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
 - Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
 - Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

L'Abeille.

3me. Année.

“ Je suis chose légère et vais de fleur en fleur.”

3me. Année

VOL. 177.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 22 MAI 1851.

No. 26

LES CHEVALIERS.

Un chevalier, n'en doutez pas,
Dont féir haut et parler bas.

(Proverbe des Troubadours)

Si on regarde la chevalerie comme une simple cérémonie dans laquelle les guerriers allaient recevoir les premières armes qui devaient les accompagner au champ de l'honneur et de la victoire, on peut en faire remonter l'origine au-delà même de Chullemagne. Mais si on la considère comme une dignité conférée avec tout l'éclat des cérémonies religieuses et profanes, et dont le plus grand privilège était de donner à celui qui en était investi le premier rang dans l'ordre militaire, alors elle ne date pas au delà du XI^{em}. siècle.

A cette époque malheureuse d'ignorance et de brigandages, où tout pliait sous le joug des fiers châtelains que la France renfermait par milliers dans son sein, les armes et la guerre étaient devenues pour tous l'unique moyen de salut. Aussi malheur au faible sans appui, malheur à la veuve et aux orphelins qu'une mort cruelle privait de leur défenseur; l'enlèvement de leur patrimoine, l'esclavage étaient les maux les plus auxquels ils dussent s'attendre. Quelquefois cependant, un guerrier généreux, touché au récit de malheurs de cette famille désolée, sentait son cœur se soulever d'indignation à la vue de tant d'injustices; dès lors, il jurait de venger l'innocence opprimée. Le succès de son entreprise, les justes éloges payés à son courage et à sa vertu parvenaient aux oreilles des jeunes gentilshommes, enflammant leur cœur d'une noble émulation, et tous ne respiraient plus qu'après l'heureux moment où ils pourraient à leur tour ceindre l'épée de chevaliers.

Ainsi, secourir les malheureux, humilier l'orgueil des tyrans de l'ère féodale, tels furent les nobles motifs qui donnèrent lieu à la création de la chevalerie. Une si belle institution ne tarda pas à être favorablement accueillie des rois et des pasteurs de l'Église qui virent bientôt dans les preux les plus fermes soutiens du trône, et les plus zélés défenseurs de la foi. Mais aussi plus cette profession était

noble et relevée, plus l'accès en était difficile; une si haute dignité ne pouvait s'acquérir que par les plus longues épreuves, et le privilège que semble donner quelquefois la naissance était loin de suffire.

L'éducation du chevalier commençait à 7 ans. A cet âge, il fallait que l'enfant quittât la maison paternelle, pour se rendre chez quelque respectable seigneur, parent ou ami de la famille du jeune candidat. “ Cher fils, d'un moment du départ le vieux gentilhomme blanchi dans l'honneur et la loyauté, cher fils, c'est assez t'amuser aux vendres casanières; il faut te rendre aux écoles de promesse et de valeur; car tout jeune damoiseil doit quitter la maison paternelle, pour recevoir bonne nourriture en autre famille, et devenir moult expert en toutes sortes de doctrines; mais pour Dieu conserve l'honneur; souviens-toi de qui tu es fils, et ne forligne pas.” Et puis la mère s'approchait du damoiseil, et passait dans son cou un précieux reliquaire, objet si efficace pour consoler le cœur tendre d'une mère. Et ensuite l'enfant s'éloignait monté sur un palefroi, suivi d'un ancien domestique, et se retournant de tems en tems pour voir encore une fois le castel témoin des jeux de son enfance. Il arrivait à la tour crénelée du noble chevalier qui levait désormais lui servir de père et d'instituteur, et dès lors commençait son instruction.

Là il apprenait les principes de la religion que tout chevalier était obligé de défendre au prix de son sang et de sa vie; là encore il faisait ses premières armes, se livrant avec ses compagnons, dans la cour du château, à tous les exercices militaires. Dans ces jeux enfantins, jà nature prophétisait à ce garçonnet les hauts offices que Dieu et bonne fortune lui apprestent en son temps. Voilà quel était le premier grade pour parvenir à la chevalerie, et l'aspirant portait alors le nom de page ou varlet. De cet état, il passait à celui d'écuier, conféré par une cérémonie religieuse. Le *Jouvenel* était conduit à l'autel par son père et sa mère ayant tous deux un cierge à la main. Le prêtre prenait de dessus l'autel même une ceinture et une

épee qu'il venait ceindre autour des reins de l'écuier, et à dater de cette époque seulement, il avait droit de la porter. Ses devoirs désormais consistaient à suivre le chevalier à la guerre et dans les tournois, à porter les armes et le heaume de son maître, et à le relever, si par hasard il venait à tomber dans le combat.

Enfin, quand il avait fait preuve de grande habileté, de grand courage et de grand homme, lorsqu'il avait parcouru les cours étrangères, et assisté à divers combats, pour y apprendre le métier des armes, il requerrait qu'informations fussent prises à son égard, et le prince à qui cette requête était adressée, fixait lui-même le jour de la cérémonie. En attendant cet heureux moment, le poursuivant d'armes tachait de racheter les fautes de sa vie passée, et de gagner l'assistance de la sainte Madone et de Madame Ste. Anne par des prières et des jeûnes austères. Au jour déterminé, on ceignait le candidat d'une tunique blanche; on passait autour de son cou une écharpe d'ou pendant une épée en forme de croix, et en cet état, il était conduit à l'église, accompagné de ses parens, de ses amis, et des chevaliers des environs. Là le prêtre bénissait les armes du novice, et après la messe on lui lisait les diverses lois de la chevalerie. Voici quelques-unes de ces lois, dont la lecture pourra faire voir combien était noble et pure la conduite de ces héros :

“ Les chevaliers doivent craindre, révérencer et aimer Dieu religieusement, et mourir plutôt que de renoncer au christianisme.”

“ Leur haubert sera le refuge du faible et de l'opprimé; leur courage soutiendra envers et contre tous le bon droit de ceux qui viendront les implorer.”

“ Ils n'accepteront point de titres ou de récompenses d'un prince étranger; car ce serait un affront pour leur patrie.”

Après cette lecture, le candidat répondait : “ Je promets et fais serment, en présence de mon Dieu, et de mon prince, par l'imposition des mains sur les Sts. Évangiles, de garder soigneusement toutes les lois de notre bonne chevalerie.” Puis le prince tirait son épée, dont il

frappait l'épaule de l'écyer; et alors la patrie comptait un héros de plus, la religion, un nouveau défenseur, et les infortunés, un nouveau père. C'était un Duguesclin, n'ayant d'autre secours que son courage, et remettant sur le trône un roi injustement banni par ses sujets. C'était un Bayard, combattant seul contre deux cents chevaliers espagnols, au pont de Garillan, et quelques années plus tard, mourant en héros et en saint aux plaines de Pavie.

Voilà quel était à-peu-près le cérémonial usité pour la réception des chevaliers durant la paix, mais les travaux de la guerre ne permettaient pas de faire toutes ces cérémonies. Le prince voulait-il récompenser le mérite d'un brave gentilhomme, il le frappait trois fois du plat de son épée, en disant : *Au nom du père, et du fils, et du St. Esprit, et de Mgr. St. George, ou de Mgr. St. Michel, je te fais chevalier*; et à peine cette cérémonie était-elle achevée qu'on voyait le poursuivant, devenu pour ainsi dire un être surnaturel, courir au plus fort de la mêlée pour gagner ses éperons, bravant le fer et la flamme, et ne croyant pouvoir payer trop cher de sa vie le bienfait qu'il venait de recevoir de son maître.

Le chevalier ne restait jamais oisif. Si son roi ne requérait pas ses services, c'était au milieu des tournois qu'il faisait briller sa valeur et son adresse; ou bien encore, on le voyait, *chevauchant par monts et par vaux*, parcourir les campagnes et les provinces, pour soulager les malheureux, et prendre la cause de l'infortuné. Quelquefois une troupe de ces braves, sans autre équipage que le strict nécessaire pour la conservation de leur personne, et ne vivant que du fruit de leur chasse. Ils faisaient rôti sur des pierres plates les chevreaux, fruits de leurs travaux et de leurs courses, et une douce gaieté, accompagnée d'une noble franchise, faisaient tous les assaisonnements de leur repas.

Telles étaient en peu de mots les principales occupations de ces chevaliers, l'honneur et la gloire de leur patrie, et dont les défaites mêmes se sont converties en époques de gloire. Rien n'était plus grand que leur courage durant la guerre; mais sitôt le combat fini, le vaincu était traité sur le même pied que le vainqueur. "Le chevalier, dit un auteur, n'était plus un Français, un Anglais, un Espagnol, c'était un chevalier." Très souvent on le laissait partir sur sa simple parole, pour aller chercher lui-même chez ses amis de quoi payer sa rançon, et au jour fixé, il ne manquait jamais d'être rendu à son poste.

Cette noble institution s'est éteinte graduellement par l'abus qu'on en a fait et surtout par le changement de nos mœurs; et en vérité je crois qu'elle ne pourrait être qu'inutile dans un siècle comme le nôtre où le despotisme ne paraît pas fort à craindre. Les noms des divers ordres subsistent encore cependant dans les différents pays, et le noble Lord Wellington lui-même ne regarde peut être pas comme ses moindres titres d'appartenir à la première classe de toutes les chevaleries qui existent actuellement en Europe.

PHILAPIDE.

L'ABEILLE.

"Forsan et hæc olim meminisse juvabit."

QUÉBEC, 22 Mai 1851.

DES POSTES.

(Suite et fin).

La taxe est fixée à un peu plus de deux sols par demi-once, jusqu'à un poids de seize onces. Toutes les lettres doivent être affranchies au bureau de départ ou bien par un double taxe au bureau de distribution; pour diminuer et simplifier le travail des bureaux de postes on a introduit l'usage d'un papier timbré que l'on colle sur les lettres et qui indique ce qu'elle paie. Les prévisions de M. Rowland-Hill sont réalisées et le revenu des postes après avoir subi pendant dix ans, un déficit considérable, a augmenté en 1850, de plusieurs milliers de louis sterling. Ce qui n'étonnera pas quand on songera, que le port d'une lettre de Londres à Édinbourg, distance de plus de 133 lieues, ne coûte réellement que la 15^{me} partie d'un sou.

L'exemple donné par l'Angleterre a eu de l'écho. Tous les états chrétiens de l'Europe ont réduit considérablement le taux des lettres: en Russie où il est le plus élevé, il est fixé à neuf sous, en Espagne, à cinq sous et demi, dans les États sardes, à sept sous, en Prusse, à un peu plus de cinq sous, en Autriche, à un peu moins.

Les États-Unis sont peut-être le seul pays où les postes sont une charge onéreuse pour le gouvernement: ce que l'on peut attribuer aux dépenses qu'il est obligé de faire pour établir des bureaux de poste dans des endroits très peu habités de l'immense territoire de l'union; à celles que nécessite le transport expéditif des malles par suite de l'établissement des communications à la vapeur sur tous les points du territoire, (en 1842 le transport coûtait 20 piastres par mille); enfin, ce que l'on peut attribuer enfin à la fraude organisée en grand pied le gouvernement a été forcé d'autoriser aux conditions les moins désavantageuses possible et qui lui soufle chaque année

plus du tiers des lettres qui circulent entre New-York et Boston.

On a adopté aux États-Unis depuis 1843, une espèce de système mixte dans lequel la taxe est proportionnelle et au poids des lettres et à la distance.

La taxe change à la limite de trois zones qui sont censées s'étendre autour de chaque bureau de postes. Dans la première zone, une lettre simple paie un peu plus de deux sous dans la seconde comprend une distance de 160 lieues, 6 sous, au delà douze sous.

En Canada, jusqu'ici, la taxe était proportionnelle au poids des lettres et à la distance. La taxe proportionnellement à la distance était déterminée par des zones, circulant autour de chaque bureau de poste, de 30 lieues chacune excepte la première, qui était la distance même de chaque bureau particulier au chef-lieu de poste. Une lettre pesant moins d'une demi-once, et ne sortant pas des limites de la première zone payait neuf sous, celle qui ne sortait pas des limites de la seconde payait 18 sous, des limites de la troisième 71 et ainsi de suite en continuant sur cette base. Des taxes particulières étaient fixées pour les lettres suivant des chemins détournés pour se rendre à leur destination.

Une lettre pesant plus d'une demi-once payait 18 sous, plus d'une once, 27 sous et ainsi de suite. Ce système, que nous qualifions de *barbare* n'étant le respect dû aux défunts, a été remplacé par le système modifié de M. Rowland-Hill. Six sous est la taxe invariable d'une lettre simple, pour une distance quelconque; cette taxe pour les lettres pesant plus d'une demi-once croît dans le même rapport et eu égard à la même augmentation du poids que sous l'ancien système. On a adopté l'usage d'un papier timbré particulier à la province.

Les résultats de l'adoption du nouveau système ont été des plus heureux et ne se sont pas fait longtemps attendre. Dès le mois de Mars quoique la réduction de la taxe n'ait eu lieu qu'au commencement d'Avril, le propriétaire des diligences auquel avait été affirmé sous l'ancien système le transport des malles, a demandé au gouvernement de résilier son contrat à cause du surcroît considérable de frais qu'exigeait le service des postes par suite de l'accroissement prodigieux du nombre des lettres et surtout des papiers-nouvelles qu'il avait à transporter.

PARLEMENT PROVINCIAL.

Mardi, à 3 heures P.M., Son Excellence le gouverneur-général a ouvert la quatrième session du troisième parlement provincial.

S. E. félicite les chambres sur la prospérité générale du pays. La moisson a été abondante; le revenu des douanes et des canaux a augmenté et les effets de la province sont à haut prix.

Elle recommande à la considération des membres certaines dispositions de l'acte d'émigration.

Il sera présenté une mesure tendant à réduire certaines charges pourvues par la liste civile de 1846.

L'importante question de l'augmentation de la représentation du pays devra être considérée de nouveau.

L'attention des membres sera probablement appelée sur l'utilité d'amender dans leurs détails, les lois des écoles et des municipalités du Bas-Canada.

N. N. S. S. les évêques de Montréal, de Bytown, de Carrah et de Martyropolis ont quitté Québec, samedi dernier.

LE CANADA A L'EXPOSITION DE LONDRES. Un correspondant écrit de Londres à la Gazette de Montréal : " Il ne tiendra pas à M. Houghton que la division du Canada le cède à aucune autre pour l'étalage. Il a certainement fait tout ce qui était possible pour que nos productions soient exposées de la manière la plus avantageuse, et je suis persuadé que, grâce à son attention à nos intérêts, nous ne serons pas en arrière de nations plus anciennes en concurrence avec nous.

" Nos articles, à une ou deux exceptions près, sont tous arrivés sans encombre et se déploient maintenant. Les meubles de Hilton sont fort admirés et pour le bois et pour le travail. Le piano de Perbert attire aussi beaucoup d'attention.

" La pompe à incendie est examinée dans tous ses détails avec une exactitude scrupuleuse par de nombreux visiteurs. Nos grains sont beaucoup examinés, ainsi que nos échallons de bois. Je suis sûr que nous battons les Américains tant par l'étalage que par les prix que nous remporterons. Par suite de leur habitude de se vanter, on attendait beaucoup plus d'eux et l'on trouve étrange qu'après toutes leurs vanteries ils n'occupent pas la moitié de l'espace qui leur a été assigné. Comme nation ils n'égaleront pas une puissance du troisième ordre, et ils le verront eux-mêmes bientôt.

Le correspondant annonce ici l'arrivée de la reine, du prince Albert et de la famille royale près de l'endroit où il était, puis il ajoute :

" La division du Canada fut la première que visita Sa Majesté. Maintenant, pensais-je, est le moment pour moi de parler à la reine Victoria : je me hâta de découvrir quelques effets, mais avant que j'eusse achevé ma tâche, ils étaient arrivés où j'étais. Les meubles de Hilton furent la première chose qui fixa l'attention. Je les montrai à Sa Majesté, en disant de quelle espèce de bois ils étaient faits ; elle en admira la beauté et exprima ses sentiments avec chaleur. Je montrai ensuite les grains, et d'abord le froment. Sa Majesté fit grand cas des fèves, et le prince trouva le froment et

les pois excellents. Pendant que la reine examinait nos effets, des milliers de personnes se tenaient découvertes autour d'elle, et j'eus l'impression que ce n'était pas surprenant que le peuple adorât sa souveraine."

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

ROME. Le 12 avril, jour anniversaire de la rentrée du Pape dans la capitale du monde catholique, les représentants des puissances étrangères se sont rendus auprès du Saint-Père pour le complimenter. Cet exemple a été suivi par le prince sénateur de Rome, les ministres et d'autres personnages de distinction. Ce jour-là, le général Gémeau, commandant de la garnison française a passé en revue, sur la place Saint-Pierre, les troupes de la garnison française. Le Pape avait préparé, pour cette circonstance, une distribution de croix des ordres pontificaux.

L'affluence des étrangers accourus pour assister aux cérémonies de la semaine-sainte, était immense. Parmi ces étrangers était S. M. l'ex-roi de Bavière, père du roi actuel.

On voit par une correspondance de l'*Ami de la Religion* que les anglais, qui se trouvent à Rome, avaient fait une neuvaine pour obtenir de Dieu la conversion de tous les ministres attachés à l'église protestante du Saint-Sauveur, à Leeds, en Angleterre.

ALLEMAGNE. En attendant l'ouverture de la Diète de Francfort, les conférences de Dresde continuent leurs travaux. On prétend que le gouvernement prussien est parfaitement d'accord avec l'Autriche sur les principaux points et quant à l'admission de cette grande monarchie dans la Confédération.

FRANCE. Tous les ans, le Vendredi-Saint au soir, on fait dans l'église métropolitaine de Paris la magnifique procession des *Insignes Reliques*. Cette année, la procession a eu lieu au milieu d'un concours immense de fidèles. Elle fut précédée d'un admirable discours prononcé par le R. P. de Ravignan sur la Passion. On voyait au banc-d'œuvre M. le Président de la république et avec lui les personnages les plus distingués.

Parmi ces reliques on remarque la sainte couronne d'épines, qui, depuis St. Louis jusqu'à la révolution, a été conservée dans la *Sainte Chapelle* ; une portion considérable du bois de la croix qui fut cédée par Baudouin II, empereur de Constantinople, à Saint Louis, en 1141 ; trois autres fragments de la vraie croix, connus sous le nom de croix d'Anseau, et provenant d'un fragment unique donné à l'église de Notre-Dame, en 1109, par Anseau ou Anselle, qui après avoir été chanoine de

l'église de Paris, était alors grand-chantre de l'église du Saint-Sépulchre ; enfin un autre fragment appelé *croix de la Princesse Palatine*, parcequ'il fut donné aux Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés, par la princesse Palatine Anne-de-Gonzague-de-Clèves, celle-là même dont Bossuet a fait l'empoisonneur. Les autres reliques sont deux portions des cleus qui ont servi au crucifiement.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DATÉE DE LYON LE 21 AVRIL 1851.

Enfin nous voilà en chemin pour le Canada. Le lieu d'où je vous écris vous le dit assez. Nous sommes arrivés ici le mardi de la semaine sainte, après avoir été cinq jours en route. A l'exception d'une nuit qu'il nous a fallu passer en diligence, le reste du trajet n'a rien eu de pénible. Au contraire toutes les circonstances se sont réunies pour nous le rendre agréable. Le jeudi 10 de ce mois nous voyant le matin au consistoire où Monseigneur recevait le pallium, et le soir en déjeunant par Civita-Vecchia. Le lendemain matin le vapeur de guerre français le Dauphin nous recevait en compagnie de l'évêque de Marseille et trente heures après nous déposait à Toulon. Le soir nous étions en route pour Marseille où nous arrivions quelques heures après.

L'évêque de cette ville nous a reçus chez lui et nous a traités magnifiquement jusqu'au moment de notre départ qui eut lieu le lundi saint. Voilà pour notre itinéraire.

Nous sommes à Lyon depuis cette époque et nous partons demain. J'ai assisté aux principaux offices de la cathédrale le jeudi saint et le jour de Pâques, et j'y ai vu des cérémonies magnifiques. La liturgie est ici d'une splendeur et d'un luxe tout-à-fait oriental, et les officiers remplissent leurs fonctions avec une gravité et une dignité admirables. Mais je vous parlerai de tout ceci à Québec. Aujourd'hui qu'il me suffise de vous dire que le Cardinal a été tout-à-fait charmant à notre égard. Nous avons dîné chez lui hier. L'archevêque de Turin s'y trouvait et l'abbé Combalot aussi. J'ai été fort content de l'entendre prêcher l'après-midi. Il a fait un sermon magnifique. Et puis il faut voir l'ardent, le geste animé de ce vieillard dont le regard semble de feu. C'est un grand prédicateur, et je serais fort en peine d'imaginer qu'un autre puisse mieux faire.

Je vous ai dit en commençant que j'avais assisté au consistoire. J'ai été témoin de la présentation du chapeau rouge au cardinal de Rheims et à Mgr. Fornari. La cérémonie n'a rien de bien

extraordinaire. Le pape revêtu de la mitre et de la chappe, et entouré de son sénat de cardinaux, impose la main sur la tête du nouvel élu, en récitant une oraison. Ensuite il lui donne le baiser de paix que le nouveau cardinal va communiquer à tous ses collègues, comme le font les religieuses le jour de leur profession, et la cérémonie est finie.

INDUSTRIE CANADIENNE.

MOULINS A SCIES.

(Suite et fin.)

Outre les scies longues, les moulins à scies en possèdent encore de rondes qu'on ne doit pas passer sous silence. Ce sont tout simplement des roues d'acier de quelques lignes d'épaisseur, qui tournent avec une grande rapidité. Elles sont fixées, deux à deux, à un axe sur le quel tourne aussi, mais plus lentement, un établi de 10 à 12 pieds de longueur, placé entre elles. La surface de cet établi est courbe et décrit, par son mouvement, un arc de 30° environ. Cet appareil est destiné à donner aux pièces de bois une longueur uniforme (10 ou 12 pieds).

Pour opérer avec ces scies, on fixe la planche sur l'établi intermédiaire, et on le pousse en le faisant tourner sur son axe, vers les scies qui tournent en sens inverse; par ce mouvement, la partie de la planche qui excède la longueur de l'établi, rencontre les scies rondes et se trouve coupée en un instant. Deux scies suffisent ordinairement pour une chûsse de plusieurs scies longues.

Il y a certains moulins, tel que celui de Mr. Patterson, où l'on trouve encore d'autres scies rondes. Celles-ci sont aussi fixées à l'extrémité d'un établi, mais tourne dans le sens de sa longueur. Elles servent à scier les petits côtés des planches, &c; c'est ce que les ouvriers appellent *déligner* la planche. Mais dans ce dernier cas il n'y en a qu'une par établi.

Toutes ces scies rondes tournent au moyen de bandes de cuir qui s'enroulent sur un ou plusieurs axes que l'eau met en mouvement. Elles ont généralement 4 ou 5 pieds de diamètre et des dents recourbées d'un pouce et plus de longueur.

Les 5 moulins de Mr. Patterson contiennent 15 scies rondes qui occupent entre 25 et 30 hommes.

Cet Etablissement emploie rarement plus de 200 hommes, même pendant la meilleure saison de l'ouvrage; et comme il arrive souvent que les moulins marchent continuellement, ils se partagent alors en deux bandes, dont l'une travaille la nuit et l'autre le jour, et réciproquement ces ouvriers gagnent un prix qui varie suivant que les moulins sont plus

ou moins employés et aussi suivant leur capacité personnelle; car ils travaillent généralement à la *Job*, par exemple, à tant du pied pour le sciage, &c. Quelques uns y gagnent jusqu'à huit piastres et plus par semaine; mais en somme, ce n'est pas un métier où l'on puisse s'enrichir beaucoup, car on dépense pendant l'hiver ce qu'on a gagné pendant l'été, quand on en a eu de reste, bien entendu.

A part ces deux établissements, il en est encore un grand nombre d'autres qui mériteraient qu'on s'y arrêtât; mais leur construction étant à peu près la même, je me contenterai de les mentionner ici. De ce nombre se trouve celui de M. Patton, superbe et vaste édifice que, grâce à l'urbanité et à la complaisance de ce Monsieur, vos lecteurs ont pu examiner et admirer. Cet établissement, qui est considérable, est le centre de beaucoup d'affaires, ainsi que celui de M. Joly. &c.

Mais il en est encore que je ne dois pas passer sous silence à cause de l'amélioration ingénieuse qu'on y a faite; amélioration qui plus d'une fois, a fixé agréablement les regards de nos nombreux citadins, qui ont été lui rendre visite, et qui maintenant n'en parlent qu'avec étonnement et admiration. C'est une des nombreuses beautés que l'on se propose d'examiner maintenant en allant se promener à la Rivière-du-Loup.

Cet établissement est celui de Mr. Caldwell &c, et cette amélioration n'est rien autre chose qu'une dalle, mais c'est une dalle qui a bien son mérite.

Ce moulin, dont l'importance n'est pas médiocre, est situé sur une côte, au dessus d'une chute de 80 pieds de hauteur, et à plus d'une demi-lieue du pont.

Laissons maintenant un correspondant du Journal de Québec, parler de cette dalle à un de ses amis:

"Considérant, dit-il, les prix énormes qu'il leur faudrait payer pour faire rendre leur bois sur le quai par le moyen de voitures, les propriétaires se mirent en frais de construire une dalle qui part du moulin et qui a 42 arpents de long. Comme le moulin est bâti au-dessus de la chute et que la dalle commence là, il arrive qu'elle est en quelques endroits, éloignée de la terre d'une hauteur de plus de 60 pieds. C'est un assez curieux spectacle que de voir les madriers descendre sur le quai par le moyen de cette dalle. A l'extrémité, c'est-à-dire, au dessus du quai, il y a une espèce de boîte dans la quelle tombe l'eau, et un peu plus loin, de niveau avec l'eau, se trouvent des rouleaux mobiles sur lesquels les madriers viennent glisser avec vitesse pour tomber sur un plan horizontal (qui devaient au moyen d'un essieu, plan incliné), à droite ou à gau-

à volonté, suivant que le quai est plus ou moins chargé d'un côté ou d'un autre. Le madrier frappe en même temps sur un plan perpendiculaire à l'autre et ne peut aller plus loin. Cette dalle a coûté plus de £ 1000, m'a-t-on dit, et les propriétaires ont économisé une somme plus grande que celle-là sur le charroyage du bois pendans la première année.

N'est-ce pas là une amélioration ingénieuse? Aussi a-t-elle été tentée de nouveau, et même je dirai, perfectionnée, car on voit une dalle de cette espèce, construite depuis peu à l'Île-Verte, qui est plus longue que celle de la Rivière-du-Loup.

Le commerce de cet établissement est très étendu; il s'y fait, m'a-t-on dit, pour près de £ 100,000 d'affaires par année. Au reste on pourra en juger, d'une manière approximative au moins, quand on saura que le nombre moyen de gros bâtiments qui vont y prendre leur charge est de 10 par année, sans compter un bon nombre de goëlettes et d'autres petits vaisseaux de transport qui font le service entre la Rivière-du-Loup et les lieux environnants.

Il me serait difficile de donner le nombre exact de moulins à scies que contient maintenant le district de Québec par la raison que je ne l'ai vu nulle part; mais je crois que ce nombre doit dépasser 400, car, en 1846, il en possédait 390, et tous les ans il s'en bâtit quelques nouveaux. Dans tous les cas, si l'on désire un chiffre rond on peut dire 400 en toute sûreté.

Je termine comme vous voyez, M. le Rédacteur, cet article sur les moulins à scies. Quelques uns de vos Lecteurs désireraient peut-être y avoir trouvé plus de détails sur le commerce de ces établissements; mais que voulez-vous! . . . On ne peut donner plus que l'on a! . . .

J. S. M.

¶ Je n'ai pas cru devoir parler ici des moulins à scies mus par la vapeur, d'abord parcequ'ils sont rares ici et ensuite parceque leur construction est à peu près la même que celle des autres. Ce qui les distingue de ceux dont j'ai parlé, c'est que l'on s'y sert de la vapeur comme force motrice, ce qui nécessite ordinairement plus de dépenses et un étage de plus dans les bâtisses pour y placer le fourneau, la chaudière-&c.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'*Abeille* paraît, autant que possible, une fois par semaine, pendant l'année scolaire. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. par année, payable d'avance par moitié: la première moitié, à la rentrée des classes, la seconde au commencement de l'année. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'*Abeille*, et les externes chez M. Adolphe Legaré. Agent à la petite salle, M. Alfred Thibaudeau.

P. A. MARMET, *Gérant*.